

Fonds Métropolitain pour l'Innovation

Pour qui

- ✓ Personnes physiques ayant un projet de création d'une entreprise proposant une offre innovante

Pour quoi

- ✓ Pouvoir se consacrer entièrement à son projet grâce à une bourse (cf. modalités)
- ✓ Faire face aux premiers frais pour porter le projet (équipements, missions,...)

Critères d'éligibilité

- ✓ Pour le porteur de projet, être formellement accompagné par un incubateur partenaire du dispositif (*BUSI, Squarelab, Cocoshaker, Le Damier*)
- ✓ S'engager à temps plein sur le projet de création et ne pas exercer d'activité par ailleurs (professionnelle ou formation en cours)
- ✓ S'engager à créer son entreprise sur le territoire de *Clermont Auvergne Métropole* incluant le *Biopole Clermont Limagne*

Modalités

- ✓ Aide attribuée sous condition de ressource et selon les critères d'éligibilités définis (règlement disponible sur demande)

	Cas 1	Cas 2	Cas 3
Nombre de porteurs	1 ou +	1	2 ou +
Ressources	Avec ressources	Sans ressources (ou indemnités chômage en déduction)	
Montant maximum de la bourse	/	15 000 €	20 000€
Montant maximum pour la prise en charge d'équipements et de frais de mission	5 000€		
Montant maximum de l'aide	5 000 €	20 000 €	25 000 €

Contact pour information et dépôt de dossier

Pascal Gautier

T. 04 73 60 46 66

Mél. pascal.gautier@puy-de-dome.cci.fr